Saint-Léger en Gaume

Ouverture de la crèche

«Pas à pas»

le 08 juin 2009

JUIN 2009
N°93

INFOCOMMUNE

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION TRIMESTRIEL

SOMMAIRE

- Le mot du Bourgmestre
- Vie communale
- Environnement
- Vie Sociale
- Vie culturelle
- Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Nos joies, nos peines
- Chronique léodegarienne







LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Léodégariens,

Ne dit-on pas : « L'eau, c'est la vie… » ?

Quelle que soit l'heure de la journée, quels que soient vos besoins alimentaires, hygiéniques, ménagers ou autres, vous ouvrez un robinet et vous disposez de l'eau potable.

Pour vous permettre cette facilité, l'eau est captée dans la nappe aquifère puis stockée dans un réservoir avant d'être transportée jusque chez vous par des kilomètres de canalisations. Elle est régulièrement contrôlée pour s'assurer qu'elle répond aux critères de potabilité.

L'eau qui est consommée est rejetée en étant polluée ; il faut donc l'épurer avant qu'elle ne retourne à son milieu naturel.

Depuis le 1er janvier 2005, la Région wallonne demande au distributeur d'appliquer le coût-vérité en imposant un mode de calcul identique sur tout le territoire wallon. ***Depuis cette année, il nous est impossible d'y déroger.***

LE CALCUL DU PRIX DE L'EAU SE COMPOSE DE DEUX GRANDS AXES :

1. **Une redevance** qui est un montant fixe, payé quelle que soit la consommation d'eau. C'est *l'abonnement à l'eau*, tout comme il existe un abonnement pour le téléphone ou la télédistribution. Jusqu'à aujourd'hui et depuis de nombreuses années, la redevance s'élevait à 7,44€ par compteur.

2. **Une partie calculée selon la consommation d'eau** qui se subdivise elle-même en trois parties : *le CVD, le CVA et le FSE*.

• **Le Coût-Vérité Distribution *(CVD)*** :
Ce sont les **coûts supportés par notre commune** pour capter l'eau, la stocker et la distribuer à chaque consommateur. Ce montant, inchangé depuis plus de dix ans, était de 0,6196€ le m³.
Inutile de préciser que ce service était largement déficitaire. Pour l'année 2007, ces coûts se montaient à 246.000 €. En fonction du nombre de compteurs et de la quantité d'eau fournie, le CVD réel se chiffre à 1,54€ le m³

• **Le Coût-Vérité assainissement *(CVA)*** :
Sur chaque mètre cube consommé, la Région wallonne prélève un montant de **1,308**€ (1er janvier 2009) afin de permettre le financement de l'épuration des eaux usées.

• **Le Fonds Social de l'Eau *(FSE)*** :
Sur chaque mètre cube consommé, **une contribution de 0,0125**€ est prélevée pour alimenter ce Fonds, basé sur le principe de solidarité entre consommateurs et destiné à aider celui qui connaît des difficultés pour acquitter sa facture d'eau.

Notons que le CVA et le FSE sont identiques sur l'ensemble du territoire wallon.

La structure tarifaire, imposée par la Région wallonne, repose donc sur les notions de *CVD* et *CVA*. Il s'agit d'une structure par tranches progressives, calculée par mètre cube, dont le prix est calculé de la manière suivante :

Paramètres	Formule
Redevance compteur	(20 x CVD) + (30 x CVA)
de 0 à 30 m³	0,5 x CVD
de 30 à 5.000 m³	CVD + CVA
5.000 m³ et plus	(0,9 x CVD) + CVA
Fonds social	0,0125 €/m³

À ces prix il faut encore ajouter 6% de TVA.

Je terminerai en vous rappelant que ce calcul du prix de l'eau est imposé par des directives de la Région wallonne. L'objectif principal étant d'appliquer un prix unique, c'est-à-dire que chaque Wallon paiera le prix réel, tant pour sa consommation d'eau que pour la dépollution que cela engendre inévitablement.

C'est ainsi que, normalement à partir du mois de septembre 2009, nous appliquerons cette nouvelle structure tarifaire. Attendez-vous donc, à une augmentation de votre facture plus ou moins importante selon votre consommation initiale.

Bien que cela représente un nouvel effort budgétaire, j'espère que vous comprendrez les tenants et aboutissants de cette mesure infligée à tous les distributeurs d'eau. Je vous assure également de la poursuite d'un service de proximité et de qualité !

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne lecture.

Table des matières

Le mot du Bourgmestre
Le mot du Bourgmestre _____ 3

Vie communale
Heures d'ouverture de la maison communale _____ 4
Réservation des salles du complexe sportif et de la cafétéria __ 4
La vie communale en bref _____ 4

Environnement
Opération communes et rivières propres : le 28 mars 2009 __ 5
Journées wallonnes de l'eau 2009 : programme des activités _ 6
Par ce temps hivernal, un petit rappel s'impose _____ 6
Sur nos voiries communales _____ 7

Vie sociale
Stérilisation des chats errants _____ 7
Avis de Police : arrêt et stationnement _____ 7
Message du Service Accueil et Prévention _____ 7
Vous souhaitez louer votre logement ?
Ceci peut vous intéresser ! _____ 8
Ouverture de la Boulangerie « Les Gourmandises » _____ 8
Réglementation relative aux boîtes aux lettres :
soyez vigilants ! _____ 8
La Banque de Temps du Sud-Luxembourg _____ 9
Don d'organe, don de sang _____ 9

Vie culturelle
Saint-Léger rock festival, 4e édition _____ 10
Bibliothèque « A livre ouvert » : manifestations à venir _____ 10

Petite enfance, jeunesse et enseignement
Enseignement :
mise à la retraite de Monsieur Emile Jungers _____ 12
Galerie Franmi-donpedro _____ 12
Stages 2009 pour enfants et ados dans votre commune ____ 12-13

Nos joies, nos peines _____ 14

Chronique léodégarienne _____ 15

VIE COMMUNALE



Heures d'ouverture de la maison communale

	8H	9H	10H	11H	12H	13H	14H	15H	16H	17H	18H	19H
LUNDI							OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
MARDI												
MERCREDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT		
JEUDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT								
VENDREDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT		
SAMEDI		OUVERT	OUVERT									
DIMANCHE												

Où adresser votre courrier?

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger
Rue du Château, 19 - B-6747 SAINT-LEGER
Permanence téléphonique pour tous les services :
Tél : +32 (0)63 / 23.92.94 Fax : +32 (0)63 / 23.95.82
Site Internet : www.saint-leger.be
Adresse mail : commune.saint-leger@publilink.be

Réservations des salles du complexe sportif et cafétéria en juin, juillet et août 2009

Vous souhaitez réserver le complexe sportif ou la cafétéria ?

En journée, jusque 16h, merci de prendre contact avec le complexe sportif, uniquement par téléphone au n° 063/21.89.70.

Vous pouvez également contacter l'Administration communale au n° 063/23.92.94.

Nouvelle carte d'identité pour les enfants de moins de 12 ans

A partir du **01 septembre 2009**, le certificat d'identité «papier» sera remplacé par une « **Kid's ID** ».

Les « Kid's ID » ont le même format que les cartes pour adultes, elles possèdent un certificat d'identité électronique comme celles-ci (à partir de 6 ans). Il est en outre possible de programmer une cascade de numéros de téléphone permettant de contacter via un numéro unique une personne de confiance en cas de problème ou de danger (pour plus de détails : *www.alloparents.be*).

Durée de validité de 3 ans (ou jusqu'à l'anniversaire des 12 ans s'il est plus proche).

Valable pour l'étranger (sauf si le passeport est requis).

En cas de divorce ou séparation, c'est le parent qui a la garde de l'enfant qui doit faire les démarches. Il doit fournir la preuve que la garde d'enfant lui est confiée (ordonnance, jugement), ou avoir l'autorisation (légalisée) de l'autre parent.

La présence de l'enfant est requise.
Une photo d'identité récente de l'enfant est nécessaire (**photo d'identité couleur sur fond blanc**)

Délai d'obtention : **3 à 4 semaines.**

Tarif : **3 EUR**

Renseignements complémentaires disponibles sur :
http://eid.belgium.be/fr/navigation/documents/42993.html

Il est impératif de vous y prendre à l'avance car une procédure d'urgence vous coûterait 78,65 € et d'extrême urgence 130,68 € !

ENVIRONNEMENT



Journée de plantation du cercle horticole

Vendredi 15 mai, malgré une météo capricieuse, une trentaine de personnes de 7 à 77 ans ont planté 4600 fleurs (ricin, surfinia, cosmos, géraniums, tagètes, roses d'Inde, pennisetum, cléomes, coréopsis, sauge, verveine, ...) à 58 endroits différents de nos 3 villages.

Durant les jours précédents, ces parterres ont été soigneusement préparés par 2 ouvriers communaux, Monsieur SIMONET et Monsieur SEYER, et les responsables du cercle horticole.

Ce travail minutieux : le tri des fleurs, la répartition de celles-ci, le tamisage des terres, la mise en place des engrais, etc., leur a demandé beaucoup d'heures de bénévolat !

Soixante jardinières, tonneaux décorés et vélos garnis vont encore être disposés aux abords des fontaines et autres endroits de l'entité.

MERCI à toutes celles et ceux qui ont contribué d' une manière ou d' une autre à l' embellissement de nos trois villages !!



Opération commune - rivières propres

Le samedi 28 mars dès 9h00 l'opération de nettoyage a commencé dans la bonne humeur. Une cinquantaine de personnes se sont mobilisées pour ramasser les déchets abandonnés le long du Ton et des routes de notre Commune.



Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de cette journée:

• Avec l'aide de la police, le Patro a sensibilisé les automobilistes en leur donnant un sac poubelle de voiture et une bouteille d'eau.



• Les élèves de 5ème et 6ème primaires des écoles de notre commune ont réalisé des panneaux sur le thème des déchets. Merci à eux. Vous avez pu voir ces panneaux le long des routes communales.





Merci à tous les bénévoles fidèles au poste chaque année.



Enquête sur l'évaluation de la propreté de l'espace wallon

A la demande du Ministère wallon de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, le bureau d'études Sonecom-sprl a mené une enquête pour évaluer la propreté de l'espace wallon.
Le but de cette étude évaluative était de fournir une vision objectivée de la propreté et de construire des indicateurs permettant d'appréhender les points forts et les points faibles, les aspects positifs ainsi que les aspects pouvant être améliorés en termes de propreté du territoire wallon.

Afin d'être représentative de l'ensemble de l'espace wallon, l'enquête a été menée dans les 262 communes wallonnes entre le 7 août et le 12 octobre 2008.

Dans chaque localité, huit endroits stratégiques ont été analysés. L'évaluation globale de l'espace wallon correspond donc à une photographie d'un échantillon de lieux à un moment donné.

Les Communes, suite à cette enquête, ont été classées en 5 catégories :
- La catégorie 1 : correspond à la catégorie la moins satisfaisante.
- La catégorie 5 : correspond à la catégorie la plus satisfaisante.

La Commune de Saint-Léger a été classée dans la catégorie n° 4, ce qui constitue un bon résultat ! C'est donc l'occasion de remercier les agents communaux et autres personnes concernées par la propreté de nos espaces de vie. Merci à tous pour le travail accompli et reconnu !

Les résultats globaux pour l'ensemble de la Wallonie peuvent être consultés à l'adresse suivante :
http://sonecsite.phpnet.org/propreterw2008/

Fauchage tardif : gestion raisonnée des talus et accotements routiers

La commune de Saint-Léger a installé sur certains bords de routes des panneaux portant l'inscription «Fauchage tardif – Zone refuge». Ils sont illustrés par un papillon, une fleur et un nid pour signaler qu'il y a de la vie sur les bords de routes.

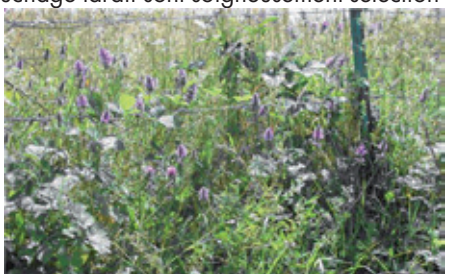


En effet, un grand nombre d'espèces sauvages appartenant au patrimoine naturel de la Wallonie trouvent en ces lieux les conditions nécessaires à leur développement. Les exigences écologiques d'une espèce vis-à-vis du milieu sont variées, comme le sont les conditions de vie rencontrées sur les bords de routes (notamment en matière de sol, de climat et d'exposition au soleil). Aussi les bords de routes accueillent plus de 760 espèces végétales, ce qui représente environ 50% de la flore de la Wallonie. Parmi celles-ci, certaines jouissent d'un statut de protection.
Le fauchage tardif est pratiqué pour donner le temps aux plantes de fleurir et de fructifier, tandis que les animaux, essentiellement des insectes et des oiseaux, vont trouver dans la végétation nourriture et abri.

A Saint-Léger, 139 espèces ont déjà pu être observées à l'occasion de 15 relevés botaniques récemment réalisés. Parmi les espèces les plus remarquables, citons l'épipactis à larges feuilles et l'œillet couché. A côté de ces espèces, on trouve également de la grande marguerite, plusieurs variétés de campanules, de l'origan, des centaurées dont la centaurée scabieuse, de la knautie des champs, de l'orpin, des potentilles et encore beaucoup d'autres. Elles rendent les bords de routes de la commune plus fleuris du printemps à la fin de l'été.

Ces espèces appartiennent généralement à des associations végétales qui caractérisaient les prairies d'autrefois, alors largement répandues dans le paysage mais qui, en raison de l'urbanisation et de l'augmentation de la productivité au sein des terres agricoles, ont fortement régressé. Cette raréfaction confère aux bords de routes abritant les derniers témoins de ces végétations, une valeur conservatoire non négligeable.

Toutefois, la commune ne va pas laisser pousser la végétation n'importe où. Les zones de fauchage tardif sont soigneusement sélectionnées, entre autres en tenant compte de la sécurité routière. Il est important de dégager la visibilité à l'intérieur des virages ou à l'approche des carrefours ainsi qu'aux accès aux propriétés riveraines. Une bande de sécurité est aussi régulièrement fauchée en bordure de la voirie proprement dite, y compris le long des bords de routes en fauchage tardif.



Le fauchage tardif se pratiquera après le 1er septembre, tandis que les fauchages de sécurité auront lieu chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Ainsi, grâce à une gestion raisonnée des talus et accotements routiers, actuellement 194 communes ont l'opportunité d'entretenir chaque année leurs bords de routes tout en permettant à la vie sauvage de s'installer sur plus de 4.500 ha en Région wallonne. Une belle opportunité pour la vie sauvage en complément des 9.000 ha de réserves naturelles ! Ce résultat est obtenu, en partie grâce à notre commune, qui applique le fauchage tardif sur 46 kilomètres de bords de routes, soit une surface d'environ 10 hectares.

Le Département de la Nature et des Forêts

Mieux gérer les encombrants

Savez-vous que les encombrants collectés en porte-à-porte sont directement déversés en Centre d'Enfouissement Technique (sans tri préalable, ni recyclage) ? Savez-vous que pour chaque tonne déversée, les communes paient 66,51 € pour le traitement et encore 20 € de taxe régionale, sans compter le coût de la collecte ? Pour l'environnement comme pour notre portefeuille, il y a mieux à faire. Suivez nos conseils.

1. En priorité, privilégiez le réemploi

Pour prolongez la vie de vos objets, pensez à réparer, réutiliser, donner, échanger ou même revendre. Pour vos achats, privilégiez les produits de qualité qui se conservent bien plus longtemps. Et pourquoi pas la seconde main ou l'emprunt ? A la recherche d'idées sympas ou d'adresses près de chez vous ? Dès le 25 avril 2009, demandez le guide pratique «Le réemploi, c'est pour moi !» au parc à conteneurs ou le téléchargez sur www.ideluxaive.be.

2. Fréquentez le parc à conteneurs

Triez vos déchets et apportez-les au parc à conteneurs, 26 filières y sont organisées :
- le bois, valorisé par co-génération, produira chaleur et électricité chez Recybois à Virton ;
- le métal, recyclé chez Recylux à Aubange ;
- les déchets électroniques, démantelés et recyclés ;
- les tuyaux PVC, recyclés en tuyaux multi-couches ;
- les pots de fleurs en plastique, recyclés en pot de fleurs ;
- la frigolite, valorisée comme isolant thermique
- les pneus, valorisés comme combustibles dans les cimenteries ;
- ...

Pour les encombrants non valorisables, un conteneur 30 m3 est aussi à votre disposition. Son contenu sera malheureusement déversé en centre d'enfouissement technique.

3. En dernier recours, la collecte en porte-à-porte

Pour les encombrants non valorisables que vous n'auriez pas su amener au parc à conteneurs, Idelux organise des collectes en porte-à-porte plusieurs fois par an. Soyez attentif à ce que vous déposez. Les déchets collectés étant déversés en centre d'enfouissement technique, seuls certains sont acceptés à ces collectes (voir ci-dessous).

Un encombrant, c'est quoi ?

Acceptés à la collecte en porte-à-porte	Refusés à la collecte en porte-à-porte
- vieux matelas, fauteuils… - balatums, moquettes, tapis… - papiers peints… - mobilier en plastique (tables, chaises…) - plaques d'isolation et de gyproc® - laine de verre - miroirs - gros objets en plastique (seaux, jeux d'enfants)… - …	- métaux - bois - papiers et les cartons - verre - déchets de démolition - déchets liquides - déchets de jardins (branchages, sapins de Noël, ...) - pneus - déchets dangereux et toxiques - plastiques agricoles et ficelles - appareils électriques - déchets ménagers - déchets explosifs

Info ? Idelux : Arnaud LEIJDECKERS, Conseiller en environnement, 063 42 00 43 *www.idelux-aive.be*



Réductions forfaitaires sur combustibles de chauffage

105 euros seront accordés pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 inclus pour les ménages qui se chauffent principalement à l'une des sources d'énergie suivantes :
- gaz naturel,
- électricité,
- gasoil de chauffage/mazout,
- propane en vrac,
- pétrole lampant de type C.

Une des conditions pour bénéficier de cette réduction est que le revenu annuel net imposable de votre ménage ne peut pas dépasser la somme de 26.000 €.

Informations complémentaires

Documents à télécharger (au format pdf) :
http://economie.fgov.be/energy/tariff_reduction/tariff_reduction_fr.htm#1

Téléphone (numéro vert) : 0800 120 33
Fax (numéro vert) : 0800 120 57
E-mail : *info.eco@economie.fgov.be*
Site internet: *http://economie.fgov.be*

Jobs d'étudiants durant la période estivale

Tout étudiant âgé de **16 ans minimum** et souhaitant travailler en commune durant la période estivale est prié de rentrer sa candidature au guichet communal au plus tard le 12 juin.
Après cette date, plus aucune candidature ne sera acceptée.
Merci de votre compréhension.

Notre cadre de vie, comment le rendre plus agréable ?

Rappel de quelques obligations

La mise en place d'un cadre de vie agréable suppose, de la part des services communaux, des qualités d'accueil et d'écoute que nous nous efforçons d'améliorer sans cesse. Il exige, des citoyens, des efforts constructifs plutôt que, comme c'est encore hélas parfois le cas, des comportements égoïstes et dommageables pour la collectivité.

C'est pourquoi nous avons jugé utile de vous rappeler quelques unes des obligations élémentaires prévues, notamment, par le Règlement Général de Police communale qui, rappelons-le, prévoit des sanctions pénales et des mesures d'office en cas d'inexécution.

Le bruit

Il est interdit sur tout le territoire de la Commune :
1. de procéder habituellement sur la voie publique aux mises au point bruyantes d'engins à moteurs quelle que soit leur puissance.
2. d'employer des pompes, tronçonneuses, appareils de pulvérisation, tondeuses à gazon, motoculteurs, appareils ou engins et jouets actionnés par moteur à explosion ou autre, en semaine entre 21 heures et 8 heures.
Les dimanches et jours fériés, cette interdiction s'applique de 0 heure à 24 heures.
3. de faire fonctionner, à tout moment, tout appareil de diffusion sonore qui troublerait la quiétude des habitants.
4. sauf autorisation du Bourgmestre fixant les conditions et endroits, il est interdit de faire de l'aéromodélisme, du nautisme et de l'automobile de type modèle réduit, radiotéléguidés ou télécommandés sur le territoire de la Commune. En tout état de cause, les appareils doivent être munis d'un silencieux limitant le niveau de bruit au seuil maximal imposé par la loi et les décrets aux fabricants ou aux importateurs.
5. l'intensité des ondes sonores audibles sur la voie publique ne peut, lorsqu'elles sont produites à partir d'un véhicule, dépasser et donc ainsi amplifier le niveau sonore du bruit ambiant de la voie publique existant en l'absence des dites ondes.

Le sciage du bois, réalisé en grande quantité par une machine dont la puissance dépasse 10 KW et entraînant une gêne manifeste pour les voisins est interdit les dimanches et les jours fériés. Il est autorisé en semaine de 9h à 19h et le samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 18h.

Les propriétaires, gardiens et surveillants d'animaux dont les aboiements, hurlements, cris, chants et autres émissions vocales perturbent le repos ou la tranquillité publique doivent prendre les mesures nécessaires pour faire cesser le trouble.

Entretien des propriétés

Les propriétaires ou les occupants d'un immeuble bâti ou non et/ou ceux qui en ont la garde en vertu d'un mandat, doivent prendre toutes mesures afin d'éviter que leur bien présente un danger pour la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques.

Le riverain est tenu de veiller à ce que les plantations soient taillées de façon telle qu'aucune branche :
- ne fasse saillie sur la voie carrossable, à moins de quatre mètres et demi au-dessus du sol ;
- ne fasse saillie sur l'accotement ou sur le trottoir, à moins de deux mètres et demi au-dessus du sol ;
- ne diminue pas l'intensité de l'éclairage public.

En aucune manière les plantations ne peuvent masquer la signalisation routière quelle qu'en soit la hauteur.
A défaut, il y est procédé d'office aux frais, risques et périls du contrevenant.

Trottoirs et accotements

Les riverains doivent maintenir le trottoir ainsi que les accotements bordant leur immeuble bâti ou non, en parfait état et prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité et la commodité de passage des usagers.
A défaut par eux de ce faire, il y est procédé d'office et à leurs frais risques et périls.

Tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à la propreté de l'accotement, du trottoir et du filet d'eau aménagés devant la propriété qu'il occupe.

Pour les filets d'eau et les trottoirs construits en dur, le nettoyage à l'eau doit être effectué chaque fois que nécessaire. Il est interdit de déverser ou de jeter dans les avaloirs autre chose que les eaux usées domestiques provenant du nettoyage imposé.

Tout riverain d'une voie publique est tenu d'enlever les végétations spontanées des filets d'eau, trottoirs ou accotement.

Feux dans les jardins

La destruction par combustion en plein air de tous déchets est interdite, à l'exclusion des déchets végétaux provenant :

• de l'entretien des jardins ;
• de déboisement ou défrichement de terrains ;
• d'activités professionnelles agricoles.

Conformément au Code Rural *(art. 89)* et au Code Forestier *(art. 167)* les feux allumés en plein air doivent être situés à plus de 100 mètres des habitations, édifices, forêts, bruyères, bois, vergers, plantations, haies, meules, tas de grain, paille, foin, fourrage ou tout autre dépôt de matériaux inflammables ou combustibles.

Les feux doivent être allumés pendant les heures suivantes :
• de 8 à 11 heures
• de 14 à 20 heures.
L'extinction devra, selon le cas, être complète à 11 heures et à 20 heures.

Les feux sont interdits le dimanche et les jours fériés.

Pendant la durée d'ignition, les feux doivent faire l'objet d'une surveillance constante par une personne majeure.
L'importance des feux doit être maintenue à un niveau tel qu'ils puissent être maîtrisés par ceux qui les ont allumés.

Par temps de grand vent, les feux sont interdits.

Les vapeurs, fumées et émanations résultant d'opérations de combustion ou de cuisson doivent être évacuées au moyen de dispositifs empêchant leur pénétration dans les habitations voisines.

Animaux

Les chiens doivent être tenus en laisse sauf autorisation préalable et écrite du Bourgmestre. Le propriétaire, gardien ou surveillant de l'animal doit en conserver la maîtrise à tout moment.

Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux sont tenus de les empêcher :
• de souiller les murs, façades, étalages, terrasses, véhicules, accotements et trottoirs ;
• d'effectuer leurs besoins sur la voie publique ailleurs que dans les filets d'eau ou aux endroits spécialement prévus à cet effet.

Les contrevenants sont tenus de remettre sans délai les lieux souillés en état de propreté, sans préjudice des poursuites dont ils peuvent faire l'objet.

Vous pouvez consulter notre Règlement Général de Police dans son entièreté sur le site web de la commune :
www.saint-leger.be; rubrique Infos pratiques ; Police

Incivilité !!

Merci aux auteurs !



Message du Service Accueil et Prévention

« En parler, ça peut donner envie ! »
Beaucoup de choses provoquent le désir et la curiosité, surtout si elles sont cachées ou interdites. Le mystère et la fascination qui entourent les drogues peuvent pousser certaines personnes à avoir envie de les essayer. Ne pas en parler peut augmenter le besoin de découverte par soi-même et donc l'envie de tester.

« Pour savoir si une personne se drogue, le mieux est de faire un test d'urine ! »
Attention, d'une part le test d'urine n'est pas sûr à l00 %. D'autre part, et c'est plus important, s'il est imposé il peut être vécu comme un véritable manque de confiance et, par exemple, détériorer les relations entre les membres d'une famille. Si des doutes persistent, le mieux est d'en parler de façon franche avec la personne concernée.

« Après le test, on saura quoi faire ! »
Même si le test indique une consommation de drogue, il ne dit pas ce qu'il faut faire. Punir ? Dialoguer ? Soigner ? Fermer les yeux ? Par contre, si le résultat est négatif cela veut-il dire qu'il ne faut rien faire ? Avant de recourir au test, la précaution la plus importante est de réfléchir à ce qu'on veut vraiment savoir et pour quelles raisons.
Le plus simple n'est-il pas d'en parler directement avec la personne concernée ou de demander conseil à un intervenant spécialisé ?

Journée de Théâtre Forum et de sensibilisation.
Juste avant Pâques, le SAP des communes partenaires d'Aubange, Messancy, Musson et Saint-Léger propose, aux élèves de deuxième secondaire de l'Athénée Royal d'Athus et de l'Institut Cardijn Lorraine (Athus et Differt), une représentation de Théâtre Action portant sur les problèmes de l'adolescence et les risques de dépendance.
La troupe du « Collectif 1984 » de Bruxelles nous a une nouvelle fois fait l'honneur de sa présence au Centre Culturel d'Athus pour animer cette journée de sensibilisation s'inscrivant dans la continuité du Cycle d'information sur les assuétudes mis en place par le SAP en 2003.
La pièce intitulée « Fumée bleue... je vois rouge ! », met en scène une famille confrontée à des difficultés qui, bien que caricaturales, reflètent une réalité souvent très proche de ce que nous pouvons vivre ou quotidien…
Le fils âgé de l6 ans, se voit plongé dans un enchaînement qu'il ne contrôle plus et qui l'entraîne, lui, ses proches et son ami de 40 ans avec lequel il fume un petit joint de temps en temps, vers une situation de plus en plus compliquée qui souligne immanquablement les dangers du manque de communication…
La particularité de ce type de spectacle est de laisser aux spectateurs la possibilité de modifier l'histoire après l'avoir vue une première fois. Ils peuvent alors prendre la place d'un des protagonistes pour apporter un regard nouveau sur l'évolution de la situation ! Improvisations, fous rires et applaudissements ne manquent pas d'égayer les interventions multiples qui permettent d'aborder sans tabous certains sujets encore trop souvent stigmatisés tel que la consommation de cannabis, l'abus d'alcool ou de médicaments, le fait d'être accro à la TV, aux consoles de jeux, ou GSM…
En résumé on peut dire que ce rendez-vous annuel permet d'ouvrir le débat sur le thème des assuétudes avec en toile de fond le manque de dialogue et l'incompréhension mutuelle qui sont trop souvent de règle dans notre société. Ces clarifications constituent un point de départ essentiel pour des échanges constructifs entre adultes et jeunes gens, discussions qui se prolongeront sans doute en classe (avec la participation des Médiateurs scolaires, du CPMS et d'ODAS), mais aussi à la récréation, à la maison…

Service public actif en matière d'assuétudes et de toxicodépendance
- Soutien : suivis familiaux et Groupe d'Entraide Parents
- Aides : accueil individuel des usagers et orientation thérapeutique ou médicale
- Prévention : actions préventives diverses et information spécifique « Drogues »

Service Accueil et Prévention :
Michaël MATHIEU tél : 063 / 38 87 16
Infor drogues : tél : 02 / 227 52 52

Assurance Volontariat

Règlement provincial relatif à la promotion du volontariat par l'octroi d'une couverture d'assurance subsidiée - Assurance Volontariat

Province de Luxembourg

Sur une initiative du Secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques, la Loterie Nationale a décidé d'affecter un subside de 850.000 euros pour toute la Belgique pour financer l'assurance collective en faveur du volontariat. La répartition de ce montant s'est effectuée entre les provinces selon le chiffre de la population. Après une vaste concertation avec les organisations représentant les volontaires, le choix s'est porté sur un partenariat fort avec les provinces, qui intègreront cette nouvelle initiative dans leur soutien des volontaires bénévoles.

Volontaires assurés

En partenariat avec la Loterie Nationale, la Province offre la possibilité d'une couverture d'assurance aux bénévoles œuvrant dans le cadre d'initiatives occasionnelles et de petite envergure. Cette assurance ne remplace pas l'assurance annuelle des membres et bénévoles auprès des associations d'une certaine importance, mais peut être utilisée pour les activités où il est fait appel occasionnellement à des bénévoles supplémentaires. Le bénéfice de cette assurance ne peut être acquis pour les organisations publiques et assimilées.

Les formulaires de demande de règlement relatifs à l'assurance volontariat sont disponibles sur le site de la Province : *www.province.luxembourg.be*, rubrique « Social, Aide aux associations ».

Par ailleurs, le nombre maximum de journées de volontariat est porté de 100 à 200 par organisation et par année civile.

Renseignements :
Département des Affaires sociales et hospitalières
Service «prêts et primes»
Square Albert 1er, 1
6700 ARLON
Tél.: 063/21.27.53 ou 063/21.22.35

L'asbl Cuestas recherche 2 éducateurs spécialisés

Pour : animation de jeunes de 6 à 15 ans dans le cadre d'un projet de création de lieux et moments de socialisation. Création de partenariats avec les associations locales.

Horaire : Du mardi au samedi. Temps plein de jour.
Contrat : A durée indéterminée Salaire : Barème Région wallonne
Contact : Cuestas asbl
M. Ancion Nicolas
rue du Moulin 20 - 6740 ETALLE
BELGIQUE
E-mail : n.ancion.cuestas@skynet.be
URL : *www.joujoumobile.be*

VIE SPORTIVE

Félicitations à l'équipe réserve de l'URSL Saint-Léger !

L'Equipe Réserve de l'URSL Saint-Léger, c'est un groupe de 19 joueurs dont la majorité a plus de 30 ans, habite ou est originaire de Saint-Léger et joue ensemble depuis plusieurs années; un coach (Patrick VAN BOCKSTAEL) et un délégué (Jean-Michel SCHREDER), indissociables, fêtards et qui s'occupent bénévolement de l'équipe depuis pratiquement 10 ans; un Capitaine, (Stephane PECHON, dit «Bouba»), un jeune formé et fidèle aux Clubs et un battant avant tout qui tire l'Equipe derrière lui; un vice-capitaine, Jean-Marc OLIMAR, le plus vétéran de tous mais quelle jeunesse sur le terrain. On ne compte plus le nombre de championnats de réserves que cette équipe a gagné au cours de ces années dans le respect de l'adversaire et des buvettes et dans la bonne humeur.

Ils ont remporté leur championnat cette année et se sont vu remettre une coupe par Monique JACOB, Echevine des Sports.



Félicitations à eux !!

Si vous êtes responsable d'un club sportif ou autre et que vous avez remporté un championnat, n'hésitez pas à nous contacter !!!

VIE CULTURELLE



Passé sidérurgique

Création d'un circuit de promenade : « A la découverte du passé sidérurgique de notre commune »

Vous avez certainement découvert une ancienne roue sur le site de Lackman, à proximité du parking Varodem. Vous n'avez pu la manquer lors de votre passage !

Cette roue provient du site du Fourneau David. Non visible à l'œil nu, car recouverte d'une dalle, elle avait été oubliée par de nombreuses personnes qui ignoraient même son existence il y a encore un an avant que le Cercle de recherche et d'Histoire ainsi que la commune décident de s'y atteler sérieusement. Cette roue était vouée à la destruction.

Que faire de cette roue ? La laisser partir à un négociant en vieux métaux ?
La conservation du patrimoine doit se faire sur son lieu d'origine, là-même ou ce patrimoine a vécu, animant ainsi notre vie sociale.



Malheureusement, cette roue est située sur un terrain privé, il fallait donc la prélever de son lieu d'origine avec l'accord du propriétaire. Monsieur KLEBLATT l'offre donc à la commune afin de la conserver.
Projet :

Le collège communal a décidé de faire de cette roue un témoin du passé sidérurgique de notre commune et de faire de ce symbole le point de départ d'un circuit reliant Saint-Léger et Châtillon au Fourneau David.

• Le choix de l'emplacement s'est porté sur le site Lackman, ancien site sidérurgique et dont le passé fut conjointement lié à celui du Fourneau David : en 1927, Jean Baptiste DOMINICY, propriétaire de Lackman, achète le Fourneau David. A partir de cette époque, les pièces métalliques nécessaires à l'assemblage des machines agricoles sur le site de Saint-Léger seront fabriquées à Châtillon.

• Implantation de la roue en trompe l'œil et aménagement en pierre de taille des murets sur lesquels repose l'axe.

• Couverture de la roue par un carport esthétique et ardoisé.

• Panneau didactique sur le passé du site Lackman et le pourquoi de cette roue.

• Création d'un circuit de promenade. Au départ de l'église de Châtillon et de Lackman, circuit de 5km longeant la piste cyclable
o Panneau didactique et reconstitution d'une aire de faulde (à proximité du site)
o Placement d'un engrainage à proximité du site (sur la pelouse du centre des Iris) et explicatif de l'historique du site du Fourneau David et des veines d'extraction.



Transport de la roue



Installation de la roue

Autour du Fourneau David



C'est le week-end des 17, 18 et 19 avril qu'ont eu lieu les différentes activités organisées par le Cercle de Recherche et d'Histoire et la bibliothèque autour de l'histoire du Fourneau David de Châtillon.

Les festivités ont débuté par une conférence animée par MM Jean-Marie YANTE et Louis GOFFIN qui ont offert un panorama complémentaire de la sidérurgie en Gaume, le premier en abordant l'histoire du travail du fer dans la vallée du Ton, le second en décrivant la mentalité des sidérurgistes dans le Sud-Luxembourg.

Le dimanche 19 avril, pas moins de 150 personnes ont pu apprécier les riches explications de Léon HISSETTE à proximité du site du Fourneau David concernant l'histoire de la sidérurgie dans notre commune, le fonctionnement des aires de faulde et l'organisation du Fourneau David en particulier.

C'est avec émotion que beaucoup ont assisté à la projection audio-visuelle spécialement réalisée pour l'occasion par Ludvine HISSETTE : la vie au Fourneau David racontée par ceux qui y ont travaillé, avec, comme toile de fond, les photos d'archives disponibles au Cercle de Recherche et d'Histoire. A noter que les guides du terroir ont pu profiter de la même visite le samedi 18 avril.

Les jeunes générations n'ont pas été oubliées puisque les élèves de 3ème et 4ème années de l'école communale de Châtillon ont eu droit, eux aussi, à une visite guidée du site et se sont rendus à la bibliothèque pour recueillir le témoignage de Marcel DESCAMPS, ancien magasinier de l'usine Dominicy. Ils ont également pu découvrir, par le biais d'une animation pédagogique, les documents liés à la sidérurgie en Gaume.

Merci au Syndicat d'Initiative de Saint-Léger et à toutes les personnes qui ont permis de faire de ce projet une réussite !

Disponibilité des documents

Le montage audio-visuel et le livret d'accompagnement «Mémoires d'hommes» sont disponibles à la location à la bibliothèque.

Grâce à ce projet, les livres, photos et documents liés à la sidérurgie dans notre commune et que nous avons pu rassembler ont été classés, numérisés et répertoriés. Suivant la nature des documents, ils peuvent être empruntés ou consultés dans la salle du patrimoine de la bibliothèque.
<u>Heures d'ouverture de la bibliothèque</u>

Ma et Je : 09.00 - 11.30
Me : 09.00 - 11.30 et 13.30 - 18.00
Sa : 09.00 - 12.00
Di : 09.30 - 11.30

Permanence du Cercle de Recherche et d'Histoire (présence de Francine LEFEBVRE) : Ma : 09.00 - 12.00 et 13.30 - 17.00



Rucher - école sud-Luxembourg

Dans l'objectif de faire de notre commune une référence dans le monde de l'apiculture, la fête du miel que vous connaissez rassemble chaque année une multitude de visiteurs.



Depuis deux ans, germait l'idée de créer un rucher-école, c'est-à-dire un lieu où toute personne qui le souhaite peut recevoir des cours en apiculture.

Les ruchers du sud-Luxembourg, dirigés notamment par des apiculteurs de notre commune dont Francois RONGVAUX, actuel secrétaire communal de Musson, ont accepté notre invitation.



Les cours sont dispensés, depuis janvier, un dimanche sur deux dans les locaux de l'école communale. Un véritable succès, plus de 42 élèves y reçoivent les cours !

En montant Wachet, vous pourrez découvrir le rucher mis à disposition par la commune.

A la Galerie FranMi-DonPedro

Les dimanches matin de 09H30 à 12h00
Les jeudis de 13h30 à 15h30
Les mardis, jeudis et vendredis de 19h30 à 20h30

EXPOSITIONS : Entrée libre gratuite

Mai 2009 : ***Mères et filles à l'honneur***
Laetitia CRAVATTE d'Arlon : œuvres complètes
Agnès URBAIN de Roy : sculptures et bronze

Juin 2009 :
Préludes de vacances
Marie BERNARDY : dessins pour enfants

Juillet-août 2009 :
Fermeture de la Galerie pour raison de stages

Septembre 2009 :
Violons en herbe
Jean-Marie LIÉGEOIS : outils et créations d'instruments
Véronique LIÉGEOIS : herboriste
Marie-Claire GLAUDE d'ASSENOIS : acryliques

STAGES :

fiches d'inscriptions à télécharger sur *www.franmi-donpedro.be*
ou à la Galerie tél. :063 22 15 08, GSM : 0496 308 807

Le 23 mai 2009 de 13h00 à 17h00 :
Fabrication de bijoux en argent pur avec Nancy DENON.
Prix : 90€ tt compris

Les 3 et 4 Octobre 2009 :
Fabrication de meubles en carton avec Chantal TITELION de Vebron en Lozère - France. Unique en Wallonie !
Prix 250€ tt compris

STAGES d'été pour enfants de 9h00 à 16h00

Du 13 au 17 juillet « ***Trucs et astuces d'antan*** » : complet

Du 20 au 24 juillet, les après-midi de 13h30 à 16h30 :
Stage de théâtre en plein air (exercices, danse et mise en scène pour enfants et ados de 4 à 16 ans). Prix : 60€

Du 27 juillet au 31 juillet de 9h00 à 16h00 :
« **Idées au naturel** » pour enfants de 4 à 9 ans. Prix : 130€

Cours de Théâtre : Inscription dès septembre.

Groupe initiation débutants (de 4 à 12 ans) le lundi : jeux, mimes, approche du clown.
2 groupes cours et représentation pour enfants.
1 groupe cours et représentation pour adultes.
1 groupe cours de théâtre pour personnes handicapées.

Renseignements : *www.franmi-donpedro.be* ou à la Galerie : tél 063 22 15 08, GSM 0496 308 807

VIE TOURISTIQUE

Curage du lac de Conchibois



Depuis la création du lac en 1970, celui-ci n'a subi aucun gros entretien. Ce sera chose faite dès ce printemps. Il est important de savoir que ce lac est reconnu « eau de baignade » depuis plus de vingt ans et qu'il fait partie des 10 meilleures eaux de Wallonie. En période estivale, cette eau est analysée par la Région wallonne toutes les semaines.

L'alimentation du lac s'effectue par des sources indépendantes par rapport à la rivière le TON se trouvant juste à côté, justifiant par la même occasion la qualité de cette eau de baignade. La superficie du lac est plus ou moins égale à 1 ha 20.

Que peut-on pratiquer sur le lac ?
- La pêche : la société de pêche locale « L'épinoche » gère le lac en matière piscicole.
- La baignade : pendant la période estivale avec présence d'un maître nageur.
- Les pédalos : promenade sur le lac.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du Centre Culturel et Sportif de Saint-Léger au 063/21.89.70.

En quoi consistent les travaux d'entretien ?
Pour exécuter les travaux, il faut effectuer une vidange complète du lac avec évidemment l'enlèvement du poisson. Cette opération s'est



déroulée le mercredi 25 février 2009. Les pêcheurs locaux ont enlevé avec beaucoup de professionnalisme : une vingtaine de carpes, +/- 60 kg de brèmes, une dizaine de brochets, plus de 500 kg de gardons et quelques perches et tanches.

Après une courte période d'assèchement des boues, le gros travail de curage pourra s'effectuer. Un renforcement des berges et de la digue sera réalisé (enrochement, palplanches, …). Des travaux d'entretien sont également prévus au niveau de la vidange, de l'arrivée d'eau, des escaliers de secours, du trop plein… Le projet a été confié au Service Technique Provincial et la réalisation des travaux à une entreprise de la région.



Monique JACOB et Didier DEPIENNE
Echevine de l'Environnement et Responsable
des Travaux de la Commune de Saint-Léger

Le lac de Conchibois en bref …
- créé en 1970,
- superficie : environ 1 ha 20,
- alimenté par des sources,
- profondeur initiale : 2 m, profondeur actuelle : 1 m 40,
- le 25/02/2009 :
1 tonne de poissons retirés lors de la vidange du lac,
- 6.000 m³ de boues de curage à déposer dans
la pinède jouxtant le lac.

Ouverture de la saison estivale, Lac de Conchibois

Après le lifting du lac de CONCHIBOIS devant être terminé en juin, :

Ouverture de la saison estivale le samedi 27 juin jusqu'au vendredi 14 août.
Les mercredi et dimanche ouverture dès 11h ,les lundi ,mardi, jeudi, vendredi, samedi ouverture à 14h00

Présence d'un **maître-nageur, qualité de l'eau de baignade** reconnue par la Région Wallonne et contrôlée tous les mardis. Les résultats de ces analyses sont affichés chaque semaine au panneau placé prés du lac.

Le 20 juillet : Dès 21h00 : soirée dansante animée par l'Oberbayern les « Tribolers » et à 23h00 le feu d'artifice.

ISACHRI : 1ère chambre d'hôte sur notre commune



Félicitations pour cette initiative !

L'histoire d'ISACHRI de Bruxelles à Saint-Léger

Bruxelles

En 1988, Isabelle Samain-Staelens mettait au monde à 28 ans, sa fille Marie, son troisième enfant en cinq ans et demi. Très vite, elle prit conscience que lorsque son mari et elle atteindraient la cinquantaine, leurs enfants auraient quitté le nid familial et qu'une deuxième vie s'offrirait à eux.

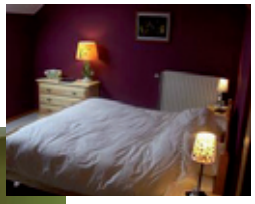
Saint-Léger

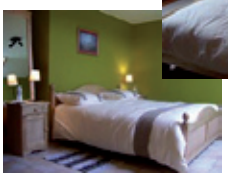
En 1991, ils effectuaient leur transhumance de Bruxelles vers Saint-Léger et découvraient la Gaume et … leur grande maison !

Christian décide d'aménager le grenier pour y installer les chambres des enfants tout en le structurant de manière à pouvoir retransformer cet espace rapidement en chambres d'hôtes lorsque les enfants seront partis.

En 2007, Isabelle décide de s'occuper à plein temps de ce projet qui a germé il y a 16 ans. Un projet commun auquel elle et son mari vont mettre tout leur cœur : ISACHRI, la contraction des deux prénoms, Isabelle et Christian.

Premier mars 2009 : le projet est sur les rails, les chambres sont ouvertes.





ISACHRI Bed and Breakfast
Isabelle STAELENS-SAMAIN
Rue d'Arlon 60
B- 6747 SAINT-LÉGER
Tél. + Fax. (0)63 23 96 66
GSM (0)473 266 515
e-mail : i.staelens@voila.fr
www.isachri.be

PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT

Ouverture de la crèche de Meix-le-Tige



Au début des années 2000, notre Commune devient propriétaire de l'ancien presbytère de Meix-Le-Tige. Différentes idées sont émises afin d'utiliser au mieux ce bâtiment qui demande une profonde rénovation.

À ce moment-là, suite à une augmentation constante du nombre de jeunes ménages, l'utilité d'une maison d'accueil pour la petite enfance se fait de plus en plus ressentir. Sa localisation est toute trouvée.

Les travaux étant d'importance, le Conseil Communal, via le dernier plan triennal, décide de solliciter la région wallonne afin d'obtenir des subsides pour y aménager une maison d'accueil de l'enfance.



Le ministre en charge des travaux subsidiés répond favorablement à notre sollicitation.

Sur un montant des travaux s'élevant à 510.897,78 € TVAC (travaux + architecte + surveillance), nous obtenons une promesse ferme de subsides de 297.440,06 €.

Nous pouvons donc lancer le dossier et désigner, après un appel d'offres respectant les règles des marchés publics, les différents intervenants.

Sébastien COLLIN, architecte bien connu de notre commune, aura la lourde tâche de réaliser les plans et cahiers des charges.

Ceux-ci terminés, l'entreprise BRG remporte le marché et avec ses sous-traitants réalisent la rénovation que vous avez pu découvrir lors de la porte ouverte qui a eu lieu le vendredi 29 mai dernier.



Il restait à finaliser son mode de gestion car les données ont évolué depuis l'introduction du dossier. Sous quelle direction? Quel statut? Maison d'Enfants privée ? Publique ? Maison Communale d'Accueil d'Enfants, crèche, ...Toutes les pistes devaient être étudiées.

Statistiquement, nous avions peu de chances, mais nous avons tenté le tout pour le tout et suite à un appel à projets en mars 2008 nous avons introduit un dossier à l'ONE afin d'obtenir des subsides de fonctionnement.

Le 18 novembre 2008, nous avons eu le bonheur de recevoir le courrier de l'ONE nous notifiant que ce milieu d'accueil pourrait ouvrir en tant que CRECHE, crèche qui sera subsidiée par l'ONE et accessible à toute personne désireuse d'utiliser ce service.

La commune en a délégué la gestion au CPAS.

La crèche a ouvert ses portes le 8 juin 2009 à 7h du matin.

Pour tout renseignement/inscription, n'hésitez pas à contacter la directrice, Madame Aurélie SCHOONVAERE, - par téléphone : 0474 25 83 47 - par mail : creche.saint-leger@publilink.be

Plaine d'été – édition 2009



Commune de Saint-Léger
La plaine d'été - édition 2009



Du lundi 6 juillet au vendredi 14 août 2009
à Saint-Léger et Châtillon

Le programme d'activités de cette année :

A Saint-Léger du 6 au 10 juillet : Au pays des contes



Viens avec nous retrouver tes personnages préférés.

- Tu vas pouvoir vivre un conte et imaginer toi-même la fin de l'histoire.
- Apprends à concevoir ton propre livre de contes.



- Parcours le village de Saint-Léger tel Robin des bois !
- Fabrique ton propre personnage de conte.
- Après-midi piscine le mercredi (prévoyez essuie, bonnet et maillot)

A Châtillon du 13 au 17 juillet :
Petit tour du monde en une semaine



Découvre des peuples qui se cachent à la plaine de Saint-Léger.



- Les Grecs, leurs mosaïques et leurs jeux olympiques
- L'Amérique et les Indiens
- L'Italie et l'Espagne
- Grande journée Inter-Plaines avec un kermesse et tous les enfants de la plaine de Meix-devant-Virton !

A Châtillon, du 20 au 24 juillet : **Les 5 sens.**

- Lundi, je vois... (couleurs, peintures et jeux d'orientation), j'écoute... (découverte d'instruments de musique et de bruitages)
- Mercredi, je sens les diverses odeurs,
- Jeudi, je goûte... (goûtons, cuisinons), je touche...
- Vendredi, grande journée Inter-Plaines : la plaine de Saint-Léger rend visite aux enfants de la plaine de Meix-devant-Virton.



A Châtillon, du 27 au 31 juillet : **Moi, je recycle**



- Visite du parc à containers de Saint-Léger accompagnée par un guide d'IDELUX
- Création de papier recyclé
- Visite d'une ferme
- Confection de marionnettes.



- Piscine mercredi l'après-midi (prévoir essuie, bonnet et maillot)

A Saint-Léger, du 3 au 7 août : **Découvrons les métiers**

- Au feu ! Passe une demi journée avec nous chez les pompiers.
- Grande journée vannerie avec visite d'une professionnelle
- Le miel et les abeilles... bzzz...
- Visite de VARODEM
- Et si on faisait une émission de télévision ?
- EXCURSION : mercredi (date à confirmer)
1 voyage en Houtopie !



A Saint-Léger, du 10 au 14 août : Bienvenue au cirque !



- Mais qui a vu un clown ?
- Un peu de maquillage
- Pas facile d'apprendre à jongler
- Que le spectacle commence !

La plaine, comment ça marche ?

La plaine est ouverte à **tous les enfants âgés de 4 à 12 ans**.
La plaine se déplace à:
• Saint-Léger dans les locaux de l'école communale, 7 rue de Conchibois,
• Châtillon dans la salle des fêtes, 86 Grand Rue.

Un **ramassage en bus gratuit**, accompagné, est organisé dans chaque village à partir de 8h30 :
- Meix-le-Tige : Ecole - arrêt devant le café Clément
- Châtillon : Grand-Rue – Eglise – Fourneau David
- Saint-Léger : Arrêt près de la poste – rue de Virton
En fin de journée, le bus redépose les enfants dans chaque village à partir de 16h30.
Les activités de la plaine ont lieu **de 9h à 16h30**. Si vous ne pouvez pas amener vos petits loups à l'arrêt du bus pour 8h30 ou venir les récupérer à ce même arrêt de bus vers 16h30, pas de problème car un accueil gratuit est prévu **à partir de 7h30 le matin et jusque 18h le soir sur le lieu de la plaine**.

Pour les **repas, les enfants doivent emporter leur casse-croûte de midi**. Une collation est offerte à 10h et à 15h.

Chaque jour prévoir : gourde + casquette + sac à dos + crème solaire + bottes et veste de pluie (en fonction du temps).

Renseignements complémentaires et inscriptions :
au guichet de l'Administration communale ou auprès de Pascale BOSQUEE, Echevine au 0496/397 287

Stages multisports, stages culturels et stages cultu-sports

Stages multisports

Pour la cinquième année consécutive, l'Administration communale organisera les stages multisports initiés par le Conseil Communal des Enfants.

Si votre enfant habite la commune et est âgé de 6 à 12 ans, il est cordialement invité à participer à ces stages multisports où il pourra découvrir 9 sports différents.
Période : du lundi 6 juillet au vendredi 10 juillet 2009.
Lieu : À Saint-Léger au centre sportif et culturel, rue du stade, 1.
Horaire : Les stages se dérouleront de 9h00 à 16h30 et seront animés notamment par des entraîneurs de différents clubs sportifs de notre commune.
Cependant, afin de répondre aux besoins des parents, les enfants pourront être accueillis à la garderie des plaines de vacances (Ecole communale, rue de Conchibois), organisée par l'Administration communale, à partir de 7h30 et pourront rester jusque 18h00.
Chaque enfant participera à neuf ateliers différents : course d'orientation, jeux sportifs, jeu de balle MAYA (Juego de pelotta), acrobatie et équilibre, football, tennis, karaté, volley-ball, jeu de crosse (UNIHOCK).
Prix : Le prix est fixé à 50€ pour la durée du stage.
Les enfants qui mangent sur place devront amener leur repas de midi.
Transport : Un service de ramassage par bus est organisé (gratuitement). Le rendez-vous est fixé à 8h30 à Meix-Le-Tige (Ecole) et à 8H35 (Eglise puis Fourneau David) à Châtillon.
Le soir, le bus partira à 16H30
Inscription : Le nombre d'inscription étant limité, seules les cinquante premières inscriptions seront prises en compte.
La somme de 50€ ainsi que la fiche d'inscription dûment complétée doivent être remises à l'Administration communale, rue du château, 19.
Aucune inscription ne sera acceptée sans payement !

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Philippe LEMPEREUR., rue de Choupa 39 à Saint-Léger, 0498/21.07.27.

Stages culturels

Dans la continuité des stages multisports , nous vous proposons des stages culturels en collaboration avec différents artistes ayant déjà participé à «Place aux Enfants».

Si votre enfant habite la commune et est âgé de 6 à 13 ans, il est cordialement invité à participer à ces stages où il pourra découvrir 8 ateliers différents.
Période : du lundi 3 au vendredi 7 août 2009.
Lieu : À Saint-Léger, dans les locaux situés rue du château, 21.
Horaire : Les stages se dérouleront de 9h00 à 16h30
Cependant, afin de répondre aux besoins des parents, les enfants pourront être accueillis à la garderie des plaines de vacances (Ecole communale, rue de Conchibois), organisée par l'Administration communale, à partir de 7h30 et pourront rester jusque 18h00.

Chaque enfant participera à 8 ateliers différents :
• « réalisation de marionnettes mexicaines». A partir de différentes techniques, tu auras l'occasion de créer ta propre marionnette à doigts ou à fils.Cet atelier sera animé par Bénédicte GILSON.
• « Atelier de danses Vaqueros et de danses folk LOS VIEJTOS» . .Viens découvrir et apprendre différentes danses mexicaines. Cet atelier sera également animé par Bénédicte GILSON.
• « Atelier ART-CLAY-SILVER». Tu auras l'occasion de créer tes propres bijoux en véritable ARGENT PUR !! Cet atelier sera animé par Madame Nancy DENNON.
• « Atelier création d'affiches». Cet atelier te permettra de créer de façon artistiques des affiches qui seront diffusées dans le cadre de la fête du miel. Cet atelier sera animé par Elisabeth BOSQUET.
• « Atelier chant». Cet atelier, proposé par Don Pedro, va te permettre d'apprendre différentes techniques de chant.
• « Atelier Pantomime » Ce sera pour toi l'occasion d'apprendre différents jeux scéniques exagérant le mime. Cet atelier t'est également proposé par Don Pedro
• « Atelier le livre snoezelen» Cet atelier te permettra de créer ton propre livre où tous les sens (toucher, odorat, …) seront représentés. Cet atelier t'est proposé par Franmi.
• « Atelier théâtre» Par différentes techniques théâtrales, tu pourras mettre en scène la création de ton livre réalisé dans l'atelier précédent. Cet atelier t'est également proposé par Franmi.
Le vendredi après-midi, tes parents et ta famille pourront participer à une exposition et une mise en scène théâtrale où le travail réalisé dans les différents ateliers leur sera présenté.
Prix : Le prix est fixé à 70€ pour la durée du stage. Ce prix comprend en outre, tous les frais d'achat de matériel nécessaire aux ateliers. Les enfants qui mangent sur place devront amener leur repas de midi.
Transport : Un service de ramassage par bus est organisé (gratuit). Le rendez-vous est fixé à 8h30 à Meix-Le-Tige (Ecole) et à 8H35 (Eglise puis Fourneau David) à Châtillon.
Le soir, le bus partira à 16H30
Inscription : La somme de 70€ ainsi que la fiche d'inscription dûment complétée doivent être remises à l'Administration communale, rue du château, 19.
Aucune inscription ne sera acceptée sans payement !

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Philippe LEMPEREUR., rue de Choupa 39 à Saint-Léger, 0498/21.07.27.

Stages cultu-sports

Si votre enfant est âgé de 5 à 13 ans, il est cordialement invité à participer à ces stages où il pourra découvrir 8 ateliers différents.
Période : du lundi 24 au vendredi 28 août 2009.
Lieu : À Saint-Léger , au complexe sportif et culturel.
En cas de beau temps, tous ces ateliers se dérouleront en forêt
Horaire : Les stages se dérouleront de 9h00 à 16h30
Cependant, afin de répondre aux besoins des parents, les enfants pourront être accueillis à la garderie à partir de 8.00 et pourront rester jusque 18h00.
Ces garderies se dérouleront au centre sportif et culturel.
Chaque enfant participera à 8 ateliers différents : Jeux anciens en forêt, Break dance, Base-ball adapté à la forêt, Paintball pour enfant (utilisation de marqueurs à ressort, très délicats et non dangereux), Hébertisme (parcours du combattant), Jeux athlétiques, Théâtre en plein air, Atelier découverte des nœuds et construction de cabanes.
Le vendredi un immense jeu de chasse au trésor sera organisé. Sur base de différentes énigmes qui te seront présentées par l'atelier théâtre, tu parcourras différents obstacles et une multitude d'épreuves te seront présentées. Le midi, un barbecue sera organisé, compris dans le prix du stage.
Prix : Le prix est fixé à 50€ pour la durée du stage. Les enfants qui mangent sur place devront amener leur repas de midi.
Nous nous réservons le droit d'annuler le stage si un minimum de participants n'était pas atteint.
Inscription : La somme de 50€ ainsi que la fiche d'inscription dûment complétée doivent être remises à l'Administration communale, rue du château, 19.

Aucune inscription ne sera acceptée sans payement !
Les fiches d'inscription sont disponibles à l'Administration communale, rue du château, 19.
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Philippe LEMPEREUR., rue de Choupa 39 à Saint-Léger, 0498/21.07.27.

NOS JOIES, NOS PEINES



Naissances

13.02.2009 : NAVIAUX Célia, fille de Benjamin et de ANDRES Préscilia, de Châtillon
06.02.2009 : BEJZAK Edouard, fils de Mirsad et de MUSTAFA Suzana, de Saint-Léger
06.03.2009 : COLLET Pierre, fils de Samuel et de BARTHEL Virginie, de Meix-le-Tige
31.03.2009 : THIELTGEN Iliana, fille de Denis et DE BOECK Virginie, de Saint-Léger
31.03.2009 : JACOB Alix, fille de Dorian et de FINCK Audrey, de Meix-le-Tige
09.04.2009 : GILSON Emma, fille de Janick, de Saint-Léger

Mariages

21.03.2009 : BURTIN Dimitri et MATHIEU Alicia, de Châtillon
18.04.2009 : BLONDIN Christophe et DROPSY Catherine de Saint-Léger

Décès

26.02.2009 : PONCELET Annie, veuve de Mr BIGONI Lores Alberto, de Saint-Léger
27.02.2009 : SCHORTGEN René, époux de Mme LEGUEBE Madeleine, de Châtillon
08.03.2009 : PIRET Robert, veuf de Mme LAMBERMONT Renée, de Saint-Léger
23.03.2009 : DI RENZO Luigi, époux de Mme BRION Nicole, de Châtillon
19.03.2009 : LEBLANC Micheline, épouse de Mr SEYLER André, de Saint-Léger
04.04.2009 : ROELANDT Véronique, de Saint-Léger
17.04.2009 : FEYEREISEN Marie-Louise, veuve de Mr PECHON Henri, de Saint-Léger
24.04.2009 : COLLIGNON Georges, de Saint-Léger
15.02.2009 : BONATO Michel, époux d'HUBERT Maryse, de Meix-le-Tige

CHRONIQUE LEODEGARIENNE



06/06/2009
Brocante de nuit à Saint-Léger
Renseignements : Mr & mme LABRISE-DEPIENNE

13/06/2009
13ieme ALLURE LIBRE DE LA ROUGE-EAU.(Course ou marche).
Parcours forestier de 5 ,1 et 9,1 - départ à 16 heures .
Garderie, barbecue, boissons fraiche et tombola gratuite.
Responsable : Gilson Raymond .Tél 063 23 40 66

13/06/2009
à 1Oh3O' : audition en public des élèves de l'Institut de Musique de la Fanfare Communale de St-Léger.
Lieu : local de la Fanfare rue G Kurth, 16, 6747 St-Léger.
Renseignements en téléphonant au 063/239.729.

26/06/2009
Fancy-fair de l'école communale de Meix-le-Tige.
Petite restauration, jeux pour enfants etc

27/06/2009
Fancy-Fair Ecole communale Saint-Léger.

20/07/2009
Feu d'artifice - Complexe sportif et culturel de Saint-Léger

15/08/2009
fête du 15 août sur la place du Trûche à Saint-Léger.
Dès 7h00 jusque 20h00 : brocante dans les rues autour de la place du Trûche. Vers 11h30 : concert apéritif.
Dès 12h00, repas barbecue. Vers 14h30 : concerts.
A partir de 18h00, petite restauration et bal populaire sur la place du Trûche

24, 25 et 26/09/2009
Fancy-fair à Meix-le-Tige .

27/09/2009
« L'Allure Libre Jean-Claude FELLER ».
Ecole communale, rue de Conchibois. 10h00. 5,8 et 10,8 km. 3/4 chemins forestiers. 1 boucle.
Douches au Complexe sportif. A 10h10, 1000 m pour enfants 7/12 ans (Challenge Jeunes - 18).
Responsable : Alain RONGVAUX
13, rue de Conchibois 6747 Saint-Léger.
063/239.060 – 0475/211.854. alain.rongvaux@skynet.be.

27/09/2009
Troisième édition de la fête du miel, en collaboration avec les fêtes couleurs Miel

PUB